



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Allier

Résultats épreuve d'admission examen TAXI VTC des 19, 20 et 21 juin 2018
département de l'Allier

Nom	Prénom	Type	Résultat
ALOIN	Véronique	TAXI	ADMIS
ANDRIANOMBONANA	JOHANNES	TAXI	NON ADMIS
ARTAUD	Adrien	TAXI	ADMIS
BARAST	Yoann	TAXI	ADMIS
BERNIGAUD	Romain	TAXI	ADMIS
BRUNET	David	TAXI	ADMIS
CANNIOT	Karim	VTC	NON ADMIS
CORTIER	Séverine	TAXI	NON ADMIS
CUNY	David	TAXI	ADMIS
DOUET-LENOIR	Geoffrey	TAXI	ADMIS
DUROT	Sandra	TAXI	ADMIS
FARHAT	Oussama	VTC	ADMIS
FOURNIER	Guillaume	TAXI	ADMIS
GIZZI	Alain	TAXI	ADMIS
GOUTELLE	Sandra	TAXI	ADMIS
GREGOIRE	Jonathan Kevin	TAXI	ADMIS
GUILLET	Florence	TAXI	ADMIS
GUILLOU	Cyril	TAXI	ADMIS
LABOURET	Elsa	TAXI	ADMIS
LECERF	Franck	TAXI	ADMIS
MAGNE	Jean-Baptiste	TAXI	ADMIS
MASSOT	Alexandre	TAXI	ADMIS
MONMINOUX	Audrey	TAXI	ADMIS
PRIEZ	Sophie	TAXI	ADMIS
RAINHA	Tanguy	TAXI	ADMIS
ROULET	Marie	TAXI	ADMIS
SAULZET	YOHANN	TAXI	ADMIS
TREUILLET	Gerald	TAXI	ADMIS



Moulins, le 22 juin 2018

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier,

W. BEAUDOUIN

Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER

22 rue Pape-Carpantier - B. P. 1703 - 03017 MOULINS CEDEX - Tél. : 04 70 46 20 20 - Télécopie : 04 70 44 09 95

Courriel : contact@cma-allier.fr - Internet : cma-allier.fr - [@chambre.metiers.artisanat.allier](https://www.facebook.com/chambre.metiers.artisanat.allier)

créée par décret du 19 décembre 1930 en application de la loi du 26 juillet 1925